

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

21/2022

Portant réglementation sur la circulation et le stationnement sur la D255A

Le 18 Juin 2022

9^{ème} RALLYE NATIONAL AIACCIU CORSICA SUTTANA
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSICA

Le Maire de la commune de PIETROSELLA,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-8,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9,
Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation Routière, (livre I – Première à huitième partie), du 26 juillet 1974 modifiée,
Vu la demande présentée par l'A.S.A. CORSICA représenté par Monsieur Pierre BOI,
Considérant que l'intérêt de la Sécurité l'exige et qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur la D255A prennant effet à l'intersection de la résidence Laetitia jusqu'à l'entrée de Pietrosella Village le 18 juin 2022 dans le cadre de l'organisation du 9^{ème} Rallye National Aiacciu Corsica Suttana.

ARRETE

ARTICLE 1: A l'occasion du 9^{ème} RALLYE NATIONAL AIACCIU CORSICA SUTTANA le stationnement des véhicules en bord de route et la circulation sur la D255A, prennant effet au PK2,5 à l'entrée de la résidence Laetitia jusqu'au Village de Pietrosella – Villa Muzi - seront interdits de 8h00 à 20h30 le 18 juin 2022 à l'exception des véhicules d'urgence et de secours, des véhicules munis de la plaque officielle de l'organisation de cette manifestation et des véhicules engagés dans le rallye.

ARTICLE 2: La signalisation appropriée sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Ministérielle sur la signalisation routière (Livre I première à huitième partie).

ARTICLE 3: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4: Les organisateurs veilleront tout particulièrement à laisser les secteurs concernés en parfait état de propreté après la fin de la manifestation.

ARTICLE 5: Le maire de la commune de PIETROSELLA, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Corse du Sud, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Pietrosella le 09 mai 2022

Pour le Maire
et par Délégation
l'Adjoint au Maire
Muzi Jean Gérard

Le Maire:



Jean Baptiste LUCCIONI,